



Clio 3 vente a un particulier

Par **Chachou02300**, le **22/01/2014** à **23:02**

Bonjour rnJ ai acheter il y a deux ans une clio 3 a crédit par Renault avec extension de garantie rnDepuis ce temps je suis régulièrement embêter avec des problèmes d injecteur a chaque fois a vais chez Renault ils font la réparation finance par l extension de garantie et je repart rnJe souhaite rembourser mon crédit et vendre ma clio cependant après la vente est ce que si le problème d injecteur intervient a nouveau le nouveau propriétaire peut il se retourner contre moi ? Alors que moi des qu elle a un problème je l amené chez Renault mais je ne peut pas deviner si il y aura encore un problème d injection ? Merci

Par **moisse**, le **23/01/2014** à **09:12**

Bonjour,rnVotre acheteur serait exactement dans le même cas que vous, confronté à un vice manifestement caché donc un dol.rnVous devez envisager vous-même, puisque vous avez acquis ce véhicule d'occasion, envisager de poursuivre le vendeur, car il est vraisemblable que le vice était existant d'une part, qu'il en était informé d'autre part.rnSur ce que je lis sur le net, il semblerait que ce problème soit récurrent et concernerait un engrenage de la pompe qui se délite d'où apparition de particules d'aluminium dans le circuit d'alimentation.

Par **Chachou02300**, le **23/01/2014** à **09:14**

Oui mais vu que je répare le problème quand il y en a un normalement la voiture devrait fonctionner bien maintenant je ne peut pas pas savoir si il y aura de nouveau un problème c est pour ça que je veux savoir si je peut être tenue responsable ?

Par **Lag0**, le **23/01/2014** à **10:56**

Bonjour, rnA partir du moment où vous fournissez à l'éventuel acheteur le carnet d'entretien où l'on peut voir toutes les interventions qui ont été faites sur le véhicule, il n'y a plus vice caché puisqu'il achète en toute connaissance de cause.

Par **moisse**, le **23/01/2014** à **14:45**

OuirnEnfin je n'ai jamais vu un seul carnet d'entretien qui mentionne autre chose que l'examen des tous premiers kilomètres si celui-ci existe encore. rnSi on donne une copie des factures d'intervention, il faut le noter sur un acte de vente établi sur papier libre.

Par **Lag0**, le **23/01/2014** à **16:16**

En fait, peu importe le moyen, carnet d'entretien rempli par le garagiste ou par le propriétaire lui-même, factures, ordres de réparation. L'important est, effectivement, d'en consigner la remise et d'en garder un double. rnCe qu'il faut, c'est que l'acheteur soit averti qu'il y a eu ces interventions sur le véhicule pour ne pas être attaqué en vices cachés.